

**ENVIRONNEMENT****APERÇU**

S'appuyant sur le leadership et l'orientation du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE) et axant ses efforts sur la promotion des systèmes des connaissances autochtones grâce au soutien du Conseil des aînés de l'Assemblée des Premières Nations (APN), le Secteur de l'environnement de l'APN s'emploie à aider les Premières Nations à exercer leur autodétermination et leur compétence dans le domaine de l'environnement naturel.

Les activités du Secteur de l'environnement de l'APN sont guidées par un large éventail de résolutions adoptées par les Chefs en assemblée, qui enjoignent l'APN de s'engager dans divers dossiers liés à l'environnement. Par exemple, l'APN doit mettre sur pied plusieurs groupes de travail mixtes et fournir un appui aux régions par l'intermédiaire de réunions et d'autres activités d'échange de renseignements.

COMPTE RENDU**Changements climatiques**

Compte tenu de l'évolution rapide du climat, les Premières Nations ont un rôle important à jouer dans la lutte mondiale contre les changements climatiques. En tant qu'observatrices, gestionnaires et interprètes des écosystèmes, elles apportent un éclairage précieux par leur savoir collectif qui leur donne la possibilité de diriger et de perfectionner des mesures contre les changements climatiques. Sous l'égide du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement, le Secteur de l'environnement de l'APN fait valoir le rôle important que peuvent jouer les peuples autochtones dans les efforts d'atténuation et d'adaptation en vue de favoriser une croissance et un développement économique plus durables. Parmi ses activités, il participe à un processus technique conjoint avec le Canada encadré par le Comité mixte sur l'action en faveur du climat (CMAC) et à la mise

sur pied d'un réseau de coordonnateurs régionaux du changement climatique des Premières Nations. Il comprend aussi la présentation d'une proposition (en collaboration avec le CCACE) concernant la loi sur la tarification des gaz à effet de serre (projet de loi C-74) au Comité permanent des finances et au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Espèces en péril

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral prévoit la protection juridique des espèces sauvages et la conservation de la diversité biologique, conformément aux engagements pris par le Canada en vertu de la Convention sur la diversité biologique. La LEP est le seul texte législatif fédéral qui reconnaît explicitement le rôle des peuples autochtones dans l'administration et la mise en œuvre de la Loi.

COMPTE RENDU DE L'APN

Mai 2018

Le Secteur de l'environnement de l'APN travaille avec des représentants d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) à l'inclusion directe des intérêts des Premières Nations dans la protection et conservation des espèces au Canada. Cela comprend la création, en vertu de l'article 9 de la LEP, du nouveau Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril (CCPNEP), un comité technique conjoint consacré aux Premières Nations qui est chargé de donner des conseils sur l'application et la mise en œuvre de la *Loi* à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique et à d'autres ministres compétents. Le CCPNEP tiendra une troisième réunion les 14 et 15 juin 2018 à Ottawa.

Examens environnementaux et réglementaires

Après quatorze mois d'une intense « mobilisation », le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-68 de la Garde côtière canadienne, *Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence*, et le projet de loi C-69, *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, à la Chambre des communes. Le Secteur de l'environnement participe à cet examen car il est chargé d'engager un dialogue ciblé avec les Premières Nations visant à déterminer, à reconnaître et à mettre en place des

protocoles, des éléments et des processus permettant aux parties de s'engager dans des processus conjoints de rédaction de modifications législatives, de politiques et de règlements. À cet effet, le Secteur de l'environnement tient une série de séances techniques. En collaboration avec le CCACE, le Secteur de l'environnement de l'APN a présenté une proposition concernant le projet de loi C-69. Le Comité national des pêches s'est occupé d'examiner le projet de loi C-68.

Aires protégées et conservées par les Autochtones

Dans le cadre de l'initiative du Canada « En route vers l'objectif 1 du Canada », le Secteur de l'environnement appuie la création d'aires protégées et conservées par les Premières Nations permettant aux Premières Nations d'exercer leur compétence sur de vastes étendues de leurs territoires et d'obtenir la reconnaissance de ces régions au Canada et à l'étranger. Ces travaux font suite à la résolution n° 79/2017, *Aires protégées et conservées par les Autochtones*, adoptée par les Chefs en assemblée, qui enjoint l'Assemblée des Premières Nations (APN) de s'entretenir avec la ministre d'Environnement et Changement climatique et le directeur général de Parcs Canada afin de s'assurer que les Premières Nations jouent le rôle important de chef de file dans l'étude du processus d'établissement d'aires protégées et conservées par les Autochtones à l'échelle nationale.

PROCHAINES ÉTAPES

Sous l'égide du Secteur de l'environnement de l'APN, les activités confirmées suivantes auront lieu entre le 31 mai et 31 juillet 2018.

- Séance technique d'information sur les examens environnementaux et

réglementaires – 22 et 23 juin 2018, Ottawa (Ontario) (proposition).

- Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril – 14 et 15 juin 2018 à Ottawa (Ontario).